

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-74

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION COUP DE
POUCE POUR LA MISE EN
OEUVRE DE DEUX CLUBS
LECTURE / ECRITURE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

La lutte contre l'échec scolaire comme le soutien à la parentalité sont au cœur de l'action municipale. Or, si la loi pour une école de la confiance, promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, inscrit la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge comme une priorité pour l'Éducation Nationale, celle-ci se joue sur tous les temps de l'enfant à l'école, que ce soit dans la classe ou après la classe.

La Ville, souhaitant accroître son intervention en matière de lutte contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, propose de conventionner avec l'Association Coup de Pouce, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, pour mettre en place, dans les écoles les plus en difficulté, des Clubs de Lecture et d'écriture (Clubs CLÉ).

Les clubs, qui ne réunissent pas plus de 4 à 5 enfants, s'adressent à des enfants de CP repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir. En outre, le projet s'inscrit dans un travail conjoint auprès des parents, souvent éloignés de l'école et démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité : ils ne maîtrisent pas ou peu le français, ils ont eu un passé scolaire difficile, leur situation sociale et économique ne leur donne pas la disponibilité ou les moyens d'accompagner leur enfant.

Le Club Coup de Pouce Clé repose sur un partenariat étroit entre la Ville, qui impulse le projet, et tous les acteurs de la réussite éducative : enseignants, animateurs, représentants de l'Éducation Nationale, parents. Il fonctionne sur le temps périscolaire du soir, de novembre à juin, et réunit cinq enfants autour d'un animateur chargé de les accompagner. Les animateurs, recrutés et salariés par la Ville, sont formés et outillés par l'Association Coup de Pouce : il ne s'agit pas de refaire " l'école après l'école ", mais d'aborder les apprentissages sous un angle différent grâce à une action conçue pour augmenter quotidiennement " le temps fécond " durant lequel les enfants sont en contact avec l'écrit.

Il s'agit également d'instaurer un lien de confiance avec les familles, qui s'engagent, si elles acceptent la participation de leur enfant au Club, à ce qu'il y soit présent tous les soirs. Au début et à la fin de l'opération, cet engagement est marqué officiellement par des cérémonies, organisées en mairie, en présence des enfants, de leurs parents, des élus et des représentants de l'Éducation Nationale. Ces cérémonies visent à officialiser le contrat passé entre les familles et l'école, et l'engagement fort de toute la communauté éducative autour de la réussite des enfants.

La mise en œuvre de ce dispositif à Caluire et Cuire s'inscrit dans la collaboration étroite et fructueuse que la Ville et ses services entretiennent avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) et les directeurs et directrices des écoles publiques de son territoire.

Ainsi, en lien avec l'IEN et les directeurs et directrices d'écoles, et au regard de la situation des groupes scolaires de Caluire et Cuire, il est proposé d'expérimenter la mise en œuvre de deux clubs dans les écoles primaires Victor Basch et André-Marie Ampère, toutes deux situées dans un quartier en veille active.

Le projet est financé par la Ville à hauteur de 1 500 euros en moyenne par enfant, se décomposant comme suit : rémunération de l'animateur, indemnisation de la coordination assurée sur l'école par un membre de l'équipe enseignante et subvention versée à l'Association Coup de Pouce pour l'ingénierie du projet à hauteur de 500 € par club.

La convention ci-annexée vise à fixer les modalités de ce partenariat avec l'Association Coup de Pouce.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire,

- DIT

que la dépense sera imputée au compte fonction 255S – nature 6745 – Antenne Périsco, des budgets des exercices concernés,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier, pour une aide à la mise en œuvre de ces clubs.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

21 OCT. 2019

LE MAIRE

Philippe COCHET



